



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019 à **19 h**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

## **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**2019-07-261**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CONSTATER ET DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

**ADOPTÉE.**



### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance et que tous les membres sont présents.

**2019-07-262**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MODIFIER ET D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Entente intermunicipale – chemin Louis-Philippe-Lesage avec la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan*
3. *Annulation de la facture # 196048 à la MRC de Montcalm*
4. *Autorisation à la municipalité de Sainte-Julienne – dépôt d'une demande au Fonds régional de développement du territoire*
5. *Programme d'aide à la voirie locale (volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale) – demande*
6. *Mandat à Cindy Morin – Mise à jour et validation des immeubles à caractère patrimonial*
- 6.1 *Entente concernant la concession du restaurant du terrain de balle – Monsieur Christian Ricard*
7. *Conditions de travail 2019 – directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe*
8. *Période de questions des contribuables*

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE.**



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

2. **Entente intermunicipale – chemin Louis-Philippe-Lesage avec la municipalité de Saint-Roch-de-l’Achigan**

**Considérant** l’appel d’offres public pour la réfection de diverses rues incluant des travaux au chemin de la Montée Lesage jusqu’aux limites de la municipalité de Saint-Roch-de-l’Achigan ;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Roch-de-l’Achigan a demandé à ce que le chemin Louis-Philippe-Lesage soit inclus au devis **TP201905-152 – Réfection diverses rues 2019**, afin que les travaux soient prolongés jusque sur son territoire et de concert avec nos travaux;

**Considérant** la résolution portant le numéro 19-07-2019 de la municipalité de Saint-Roch-de-l’Achigan par laquelle elle délègue sa compétence à la municipalité de Saint-Esprit relativement à des travaux de réfection d’une partie du chemin Louis-Philippe-Lesage;

**Considérant** que pour établir les modalités entourant ces travaux, il y a lieu de conclure une entente intermunicipale, comme le prévoit la *Loi sur les compétences municipales et le Code municipal*.

2019-07-263

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly  
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (6) :

**D’AUTORISER** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Esprit l’entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de voirie relativement à une portion du chemin Louis-Philippe-Lesage située sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l’Achigan en faveur de la municipalité de Saint-Esprit.

ADOPTÉE.



3. **Annulation de la facture # 196048 à la MRC de Montcalm**

**Considérant** les discussions qui ont eu lieu lors d’une réunion du service de sécurité incendie (SSI) de la MRC de Montcalm;

**Considérant** l’accord unanime des personnes présentes lors de cette réunion à l’effet d’annuler le solde à recevoir datant de 2017 en lien avec le partage de l’actif et du passif lors de la création du SSI de la MRC de Montcalm.

2019-07-264

IL EST PROPOSÉ PAR :  
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (6) :

**D’ANNULER** le solde du compte à recevoir concernant l’entente intermunicipale du SSI de la MRC de Montcalm, étant donné que le montant a servi à l’achat de certains items par le SSI.

**D’ANNULER** la facture # 196048, au montant de 454.02 \$ et de procéder à la radiation dudit compte à recevoir ainsi que les intérêts eu été le paiement.

ADOPTÉE.



4. **Autorisation à la municipalité de Sainte-Julienne – dépôt d’une demande au Fonds régional de développement du territoire**

**Considérant** la création du Comité – Prolongement de l’autoroute 25;

**Considérant** que ce comité regroupe des maires des municipalités des MRC de Montcalm et de Matawinie;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

**Considérant** que ce comité désire s'adjoindre les services de la firme *FLIP communications et stratégies*, pour l'élaboration des divers éléments démontrant la nécessité de ce prolongement;

**Considérant** les impacts positifs d'un tel prolongement sur l'ensemble des municipalités de ces MRC;

**Considérant** les fonds régionaux disponibles dans le programme de Fonds du développement du territoire de chacune des MRC.

2019-07-265

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la municipalité de Sainte-Julienne à déposer auprès du Fonds régional de développement du territoire une demande d'aide financière pour s'affilier les services de la firme *FLIP communications et stratégies* pour la production des documents démontrant la nécessité de procéder au prolongement de l'autoroute 25.

**DE SPÉCIFIER** que ce projet consiste à démontrer l'impact négatif de l'absence d'une telle autoroute pour les automobilistes ayant à transiter par les municipalités situées le long de la route 125 et ses impacts sur :

- L'aménagement du territoire ;
- Le développement des entreprises locales ;
- L'attrait pour l'implantation de nouvelles entreprises ;
- Le développement du secteur touristique ;
- La rétention et l'attractivité de la main d'œuvre.

Que les municipalités de Sainte-Julienne, Saint-Esprit et Saint-Calixte assumeront, à parts égales, une mise de fonds équivalente à 20 % des coûts, représentant pour chacune d'elles un montant approximatif de 1 400 \$ plus les taxes applicables.

Que Monsieur le maire Jean-Pierre Charron soit nommé responsable de ce projet et autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de l'aide financière.

**D'AUTORISER** le paiement à la municipalité de Sainte-Julienne.

**D'AFPECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-459** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



5. **Programme d'aide à la voirie locale (volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale) – demande**

**Considérant** que le député de Rousseau nous confirme le *Programme d'aide à la voirie locale (volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale)* du ministère des Transports;

**Considérant** qu'un budget discrétionnaire dans le cadre de ce programme sera alloué à la municipalité et que ce montant sera connu prochainement;

**Considérant** que les demandes d'aide financière doivent être transmises dans les plus brefs délais.

2019-07-266

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

**D'ENTÉRINER** la signature et l'envoi du formulaire requis par la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe afin de réserver le montant qui nous sera alloué pour les travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour la saison 2019-2020, savoir :

- Travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur divers chemins, dont les rues Meunier, Turcotte et le rang des Pins

**DE REMERCIER** le député de Rousseau, monsieur Louis-Charles Thouin, pour sa contribution annuelle.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 6. **Mandat à Cindy Morin – Mise à jour et validation des immeubles à caractère patrimonial**

**Considérant** l'adoption du projet de règlement # 633-2019 régissant la démolition d'immeubles à venir;

**Considérant** l'offre de services concernant la mise à jour et la validation des bâtiments à valeur patrimoniale à inclure à l'annexe 1 du règlement # 633-2019 régissant la démolition d'immeubles de Cindy Morin, consultante en patrimoine, datée du 8 juillet.

2019-07-267

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Sandra Cardin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** madame Cindy Morin à la mise à jour et la validation des bâtiments à valeur patrimoniale à inclure à l'annexe 1 du règlement # 633-2019, au montant de 2 816.89 \$ taxes incluses plus, le cas échéant, 150 \$ plus taxes pour la présentation au conseil.

**D'AFFECTER** cette dépense au poste budgétaire **02-61000-419** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 6.1 **Entente concernant la concession du restaurant du terrain de balle – Monsieur Christian Ricard**

**Considérant** l'intérêt de monsieur Christian Ricard de prendre en charge la concession du restaurant du terrain de balle ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de nettoyage afin de rendre les équipements et les lieux propres à l'utilisation ;

**Considérant** que cette prise de possession s'effectue tardivement dans la saison et de l'urgence pour la municipalité de combler les besoins des utilisateurs du terrain de balle.

2019-07-268

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Maxime Villemaire

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DEMANDER** à monsieur Christian Ricard de prendre la relève de la concession du restaurant du terrain de balle, à compter du 17 juillet 2019, et ce, aux conditions suivantes :

- Prendre le restaurant dans l'état actuel et de procéder aux travaux de nettoyage des équipements et des lieux ;
- De n'exiger aucun montant supplémentaire pour pertes éventuelles ou autres ;
- De s'engager à servir la clientèle jusqu'à la fin des activités 2019 se tenant au terrain de balle ;
- D'effectuer tous les travaux nécessaires à la fermeture du restaurant, nettoyage, etc. ;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

- De signer le contrat à intervenir entre lui et la municipalité.

**DE VERSER**, dès la signature du contrat, à monsieur Ricard la somme de 500 \$ en compensation étant donné qu'il intervient tardivement dans la saison et l'obligation qui lui est imposée de respecter les conditions énumérées précédemment.

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec monsieur Christian Ricard, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

À 20 h 15, madame Sandra Cardin quitte la séance.

## 7. Conditions de travail 2019 – directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

**Considérant** l'entente intervenue entre le comité des RH et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe concernant les conditions de travail 2019 de cette dernière.

2019-07-269

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ENTÉRINER** l'entente concernant les conditions de travail 2019 de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

**D'AUTORISER** le maire à signer pour et nom de la municipalité de Saint-Esprit ladite entente.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 8. Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 40 l'ordre du jour est épuisé.

2019-07-270

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière adjointe, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

Johanne Ringuette,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

**- Original signé -**

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

*Johanne Ringuette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière adjointe*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

*Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée*